

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 février 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 février 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de septembre 2014 sous la présidence des États-Unis (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Samantha **Power**



**Annexe à la lettre datée du 13 février 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence des États-Unis d'Amérique (septembre 2014)**

Introduction

En septembre 2014, sous la présidence des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a tenu 16 séances, publié 12 déclarations à la presse et adopté 3 résolutions et 2 déclarations de la Présidente. Il a organisé un sommet au niveau des chefs d'État sur les combattants terroristes étrangers, qui a été présidé par le Président des États-Unis, Barack Obama et a notamment donné lieu à l'adoption de la résolution 2178 (2004) dans laquelle il est demandé aux États de prendre des mesures pour contrer cette menace. Un débat public sur l'Iraq s'est également tenu au niveau des ministres, au cours duquel le Conseil a adopté la déclaration de sa Présidente publiée sous la cote S/PRST/2014/7. Le 18 septembre, le Conseil s'est également réuni en urgence au sujet de l'Ebola et a adopté la résolution 2177 (2014), dans laquelle il a déclaré que l'épidémie menaçait la paix et la sécurité internationales et demandé à tous les États d'agir rapidement en vue d'empêcher la propagation de la maladie. Il a tenu deux réunions avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Afrique

Libéria

Le 9 septembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la MINUL, Karin Landgren, a dit au Conseil de sécurité que l'épidémie d'Ebola était la plus grave menace à laquelle le Libéria était confronté depuis la guerre civile. Elle a fait observer que l'ampleur de la maladie était telle que le Gouvernement libérien n'avait plus les capacités requises pour y faire face. Elle a indiqué que la MINUL avait concentré ses efforts sur l'appui fourni aux autorités dans la lutte contre ce fléau, apportant son aide dans les domaines de la sécurité, de la logistique, des communications et des activités de coordination. La Mission avait remis en fonctionnement sa navette aérienne vers Accra et ouvert ses unités médicales au personnel soignant international et aux intervenants humanitaires pour dispenser des soins courants. Le Ministre libérien de la défense, Brownie Samukai, a exhorté la communauté internationale à fournir un appui financier et un soutien logistique pour étayer la lutte contre l'Ebola dans le pays et s'est dit favorable à une prolongation technique de trois mois du mandat de la MINUL. Dans le cadre de consultations privées, M^{me} Landgren a signalé que la crise de l'Ebola exacerbait les tensions politiques sous-jacentes, soulignant que ce phénomène était susceptible de s'aggraver à mesure que la maladie se propageait. Le 15 septembre, sur recommandation du Secrétaire général (voir S/2014/644), le Conseil a reporté l'examen des propositions concernant la prorogation du mandat de la Mission, faites par le Secrétaire général dans son rapport du 15 août 2014 (S/2014/598). En revanche, en raison des

circonstances exceptionnelles créées par la crise de l'Ebola, il a adopté à l'unanimité la résolution 2176 (2014), par laquelle le mandat de la MINUL a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014.

Libye

Le 15 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Bernardino León, a dit au Conseil de sécurité que la Libye se rapprochait dangereusement d'une situation de conflit prolongé et de troubles civils, compte tenu de la polarisation croissante de la vie politique, des combats permanents, de la détérioration de la situation humanitaire et du désenchantement profond de nombreux Libyens envers la transition démocratique du pays. Tout en soulignant qu'il existait de profondes divergences politiques et un grave déficit de confiance, M. León s'est dit confiant dans la volonté de toutes les parties d'entamer un dialogue constructif avec la MINUL en vue d'aboutir à une solution pacifique et a insisté sur l'importance de tirer parti des moindres occasions qui se présentaient pour résoudre la crise. Dans sa déclaration au Conseil, le Représentant permanent de la Libye Ibrahim Dabbashi a espéré que le rôle de la MINUL évoluerait pour s'adapter aux nouvelles priorités fixées par son mandat actuel, et que la Mission soutiendrait en priorité et de manière concrète la Chambre des représentants et le Gouvernement qui en était issu, dont la légitimité émanait de la volonté du peuple libyen, qu'elle mettrait un terme à la violence et désarmerait les milices. Des membres du Conseil ont souligné que les organisations et les pays de la région devaient jouer un rôle plus actif. Tous étaient préoccupés par la poursuite de la violence et les entrées incessantes d'armes dans le pays, certains recommandant que les États usent de leur influence auprès des pays qui expédiaient du matériel militaire aux groupes armés. Des membres ont dit être inquiets face aux violations persistantes des droits de l'homme, notamment à l'encontre des ressortissants étrangers et des migrants. Le Conseil s'est accordé sur le contenu de sa déclaration à la presse, à savoir le soutien à M. León dans l'action qu'il menait pour susciter un dialogue politique sans exclusive; un appel à faire cesser la violence; l'appui aux institutions constitutionnelles légitimes de la Libye; la détermination du Conseil à prendre des mesures à l'encontre de ceux qui menaçaient la paix et la stabilité, conformément à la résolution 2174 (2014); la condamnation des tentatives d'exportation illicite de pétrole, en application de la résolution 2146 (2014); et les préoccupations relatives à la situation humanitaire.

Au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, le Représentant permanent adjoint du Rwanda, Olivier Nduhugirehe, a ensuite présenté au Conseil les travaux menés par le Comité du 10 juin au 15 septembre 2014. Il a rappelé que par sa résolution 2174 (2014), le Conseil avait renforcé l'embargo sur les armes et élargi les critères de désignation des personnes et des entités soumises à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. Par la suite, le Comité s'était réuni les 2 et 12 septembre pour débattre des moyens de faciliter l'application de la résolution 2174 (2014), comme la publication d'un communiqué de presse, la mise à jour de deux notices d'aide à l'application des résolutions et l'envoi à tous les États Membres de notes verbales concernant des questions relatives à l'embargo sur les armes. M. Nduhugirehe a pris note du rapport d'activité du Groupe d'experts en date du 4 septembre, mettant en avant que ses principales conclusions, à savoir la détérioration rapide des conditions de sécurité en Libye associée à un faible contrôle des achats de matériel

militaire et à une surveillance quasi inexistante de l'espace maritime et des aéroports par les autorités libyennes, laissaient supposer que les milices avaient reçu du matériel militaire en grande quantité (voir S/PV.7264). Il a cité des faits dans le rapport prouvant que dans deux cas précis, du matériel militaire autorisé par le Comité avait été détourné. Il a fait observer que le Comité avait décidé de donner suite à 15 recommandations et d'inviter la Libye et les pays voisins à participer à l'une de ses futures réunions afin de débattre des problèmes rencontrés dans l'application des sanctions.

Paix et sécurité en Afrique : l'Ebola

Le 18 septembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur l'épidémie d'Ebola dans le cadre de l'examen de la question « Paix et sécurité en Afrique », au terme duquel la résolution 2177 (2014), présentée par 134 coauteurs, a été adoptée à l'unanimité. Le Secrétaire général a fait une déclaration et le Conseil a entendu les exposés du Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour l'Ebola, David Nabarro, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Margaret Chan, et l'assistant des médecins de l'Organisation Médecins sans frontières, Jackson K. P. Niamah, par vidéoconférence depuis le Libéria. Quarante-cinq orateurs originaires de divers États Membres ont également fait des déclarations au Conseil, dont les Ministres des affaires étrangères des trois pays les plus touchés, à savoir la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria. Le Ministre adjoint des affaires étrangères de Cuba ainsi que de hauts représentants de l'Union africaine et de l'Union européenne sont également intervenus.

Le Secrétaire général a remercié tous ceux qui étaient en première ligne dans la lutte contre le virus et a souligné que cette situation exceptionnelle appelait des mesures exceptionnelles visant à sauver des vies et sauvegarder la paix et la sécurité. Il a annoncé sa décision de créer une mission sanitaire d'urgence, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), afin d'arrêter la progression de l'épidémie, de traiter les personnes infectées, de fournir des services de première nécessité, de préserver la stabilité et d'empêcher le déclenchement d'autres épidémies. M. Nabarro a dit que la lutte prenait du retard du fait de la progression « exponentielle » de la maladie, les cas doublant toutes les trois semaines, et qu'il faudrait agir à une échelle 20 fois supérieure. M^{me} Chan a noté que cette épidémie, plus qu'une simple crise de santé publique, revêtait des aspects économiques, politiques et liés à la sécurité nationale, et elle a appelé l'attention sur la Feuille de route pour la riposte au virus Ebola de l'Organisation mondiale de la Santé, qui définissait les besoins les plus urgents ainsi que 12 mesures importantes que la MINUAUCE était chargée de mettre en œuvre. M. Niamah, chef d'équipe dans un centre de soins de Médecins sans frontières à Monrovia, a évoqué le décès de certains de ses collègues et de civils, et a livré un ardent plaidoyer pour obtenir l'ouverture de centres de soins supplémentaires, des renforts en personnel de santé et des fournitures médicales en plus grande quantité.

Des représentants d'États Membres, insistant sur l'urgence qu'il y avait à agir face à une épidémie particulièrement meurtrière, ont proposé d'appuyer la MINUAUCE et jugé que l'ONU devait jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'Ebola. Ils se sont engagés à allouer des fonds et à livrer des fournitures, et ont assuré les pays touchés de la forte solidarité de la communauté internationale. Les représentants du Luxembourg et du Brésil ont réaffirmé le rôle essentiel que jouait la Commission de consolidation de la paix pour empêcher les pays touchés de

glisser à nouveau vers une situation de conflit; le représentant de l'Argentine a mis en évidence l'inégalité profonde qui résultait de l'absence d'infrastructures médicales solides, et un certain nombre de pays ont vivement encouragé à maintenir ouvertes les voies commerciales et de transit afin de faciliter la fourniture de l'aide.

Asie et Moyen-Orient

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 4 septembre, Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, a informé le Conseil de sécurité que 100 % des matières liées aux armes chimiques qui se trouvaient à bord du navire *Cape Ray* avaient été détruites, soit 96 % de la totalité des matières liées aux armes chimiques déclarées par la Syrie. Elle a dit que les pourparlers en cours avec les autorités syriennes à propos de la déclaration initiale et les points de désaccord mis au jour constituaient le cœur du problème, déclarant qu'une équipe de négociateurs devait arriver à Damas le 19 septembre. Elle a dit que la Mission conjointe mettrait un terme à ses travaux le 30 septembre, mais qu'elle-même resterait comme conseillère principale du Secrétaire général et continuerait de le représenter dans le cadre de sa mission de bons offices, afin de suivre l'application de la résolution 2118 (2013). Quelques pays ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas que la Syrie se sente « tirée d'affaire », une fois le travail de la Mission conjointe terminé. Plusieurs membres du Conseil ont demandé que le point soit fait sur les activités de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques chargée de faire la lumière sur les allégations d'utilisation de matières toxiques, du chlore selon certaines sources, à des fins hostiles par la République arabe syrienne. Plusieurs membres ont dit que le rapport de la mission d'établissement des faits fournissait la preuve que des bombes au chlore avaient été vraisemblablement larguées à partir d'hélicoptères et qu'étant donné que les autorités syriennes étaient les seules à posséder de tels moyens dans le pays, concluait donc qu'elles utilisaient le chlore en tant qu'arme. Un membre a laissé entendre que l'on ne pouvait porter de telles accusations sur la foi des témoins. Plusieurs membres du Conseil ont également demandé que les responsables de ces attaques rendent des comptes. S'agissant des opérations de destruction, M^{me} Kaag a fait savoir que 4 des 12 ateliers de production appelés à être rasés se situaient dans des zones touchées par le conflit.

Le 30 septembre, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe Valérie Amos sur les problèmes humanitaires qui se posaient en République arabe syrienne. M^{me} Amos a indiqué que l'ONU avait continué de renforcer l'aide sur les lignes frontalières et les lignes de front, mais que la violence avait continué et que toutes les parties continuaient de prendre la population civile pour cible sans discernement. Le Gouvernement syrien, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes armés retardant et bloquant la fourniture de l'aide humanitaire, M^{me} Amos a souligné que d'ici deux mois le Programme alimentaire mondial ne pourrait plus distribuer de la nourriture à la population syrienne sans apport supplémentaire de fonds.

Dans le cadre de consultations privées qui ont suivi son exposé, M^{me} Amos a dit que le contrôle de l'acheminement de l'aide par les autorités était imprévisible,

d'où des difficultés d'accès. Les conditions de sécurité continuaient d'être le principal obstacle à la réalisation des objectifs que l'ONU s'était fixés en matière d'aide. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'améliorer la situation humanitaire, notant à ce propos qu'il était impératif que la Syrie trouve elle-même une solution politique. Quelques membres ont condamné l'EIIL, le Gouvernement syrien et d'autres parties au conflit syrien pour leur non-respect des résolutions du Conseil de sécurité, et plusieurs se sont dits préoccupés par le fait que les autorités manipulaient l'aide humanitaire. Beaucoup ont exhorté l'ONU à augmenter les expéditions transfrontières autorisées par la résolution 2165 (2014).

Iran

Le 15 septembre, Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), a exposé au Conseil de sécurité les récentes activités menées par le Comité, notamment la poursuite de l'examen d'une saisie d'armes effectuée par Israël en mars 2014 à bord du navire *Klos C* et les réponses données aux demandes de renseignements portant sur divers aspects de l'application des sanctions. Les membres du Conseil ont exprimé beaucoup d'espoir en ce qui concerne le dialogue qui se poursuivait entre le groupe des cinq plus un et l'Iran, notamment les réunions prévues à New York à la fin du mois de septembre, et redit qu'il fallait chercher un règlement adéquat et durable à la question nucléaire iranienne par des voies diplomatiques et pacifiques. Certains membres ont souligné que les sanctions imposées par l'ONU demeuraient pleinement en vigueur au cours de ces négociations. La plupart des membres ont encouragé la République islamique d'Iran à coopérer sans réserves avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de répondre aux préoccupations que continuait de susciter son programme nucléaire, et certains l'ont vivement incité à répondre à une lettre récente que le Comité lui avait adressée pour obtenir des précisions sur l'affaire du *Klos C*. Une délégation a fait remarquer que toutes les activités des experts, de même que leurs données et analyses, revêtaient un caractère confidentiel et ne pouvaient pas figurer systématiquement dans les documents du Comité destinés à être largement diffusés et que les conclusions formulées par les experts indépendants ne pouvaient servir de base pour les mesures à prendre.

Moyen-Orient

Le 16 septembre, lors de son exposé, Robert Serry, Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, a informé le Conseil que le cessez-le-feu instauré à Gaza grâce à l'Égypte était largement respecté mais demeurait fragile. Il a mis en garde contre le risque de voir l'ONU jouer un rôle de contrôle en matière de cessez-le-feu, mais a annoncé que son bureau avait servi de médiateur dans l'établissement d'un accord trilatéral entre Israël, l'Autorité palestinienne et l'ONU portant sur un mécanisme destiné à faciliter de gros efforts de reconstruction tout en répondant aux préoccupations d'Israël sur le plan de la sécurité. Il a prévenu que, faute d'une modification des principales forces en jeu, la situation demeurerait instable à Gaza. Dans le cadre de consultations, des membres ont demandé au Conseil de se prononcer sur le cas de Gaza, notamment en adoptant une résolution.

Afghanistan

Le 18 septembre, Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général, a fait un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre d'un débat sur la situation en Afghanistan. Il a exhorté les deux candidats à l'élection présidentielle à s'accorder sur un gouvernement d'unité nationale. Il a également souligné qu'il importait que la communauté internationale continue de fournir une aide à l'Afghanistan en matière de sécurité et de développement. Les membres du Conseil se sont félicités du rôle que l'ONU avait joué en facilitant le dialogue politique national et le processus de contrôle des élections, et se sont joints à M. Kubiš pour appeler de leurs vœux un gouvernement d'unité nationale. Ils ont également souligné l'importance que revêtaient la réconciliation nationale, la lutte contre les stupéfiants et les initiatives de coopération régionale. Ils ont ensuite pris note de l'issue de l'élection présidentielle afghane et de l'accord conclu en vue de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale.

Iraq

Le 19 septembre, le Secrétaire d'État américain John Kerry a présidé une session ministérielle du Conseil de sécurité sur l'Iraq, au cours de laquelle une déclaration de la Présidente a été adoptée (S/PRST/2014/20). Nickolay Mladenov, Représentant spécial du secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), s'est félicité des efforts que le Conseil continuait de déployer pour aider la population et le Gouvernement irakiens, tout en notant que l'ONU connaissait toujours d'immenses difficultés pour résoudre la crise humanitaire. Le Ministre irakien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de combattre le terrorisme dans le pays et, tout en reconnaissant que cette lutte incomrait au premier chef à l'Iraq, accueilli favorablement l'aide des partenaires internationaux, faisant référence à la lettre en date du 25 juin qu'il avait adressée au Conseil pour requérir l'aide de la communauté internationale (S/2014/440). Quarante orateurs ont participé à ce débat et fait part de leur préoccupation face à la situation actuelle en Iraq, laquelle représentait une sérieuse menace pour toute la région et nécessitait de ce fait une action coordonnée à tous les niveaux, fondée sur le droit international. Tous les participants ont loué la mise en place rapide du nouveau Gouvernement et souligné la nécessité d'associer tous les acteurs à son action. Les interventions ont mis en évidence le niveau et les différents types d'aide, humanitaire, économique et militaire que les pays avaient fournis à ce jour et quelques pays ont annoncé au cours de cette session qu'ils augmentaient leur contribution.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)

Le 3 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a dit au Conseil de sécurité qu'une équipe du Département de la sûreté et de la sécurité était arrivée sur les hauteurs du Golan afin de négocier la libération de 45 soldats fidjiens de la FNUOD retenus prisonniers. Il a précisé que l'ONU ne négociait pas avec les ravisseurs mais avec des intermédiaires. Il a indiqué que les ravisseurs auraient fait savoir que les prisonniers étaient bien traités, déclaration que l'ONU n'était pas en mesure de confirmer. Il a dit que les mesures prises par le Commandant de la Force pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain étaient professionnelles et fermes. La sûreté et la sécurité de la FNUOD étaient contrôlées en permanence. Lors de l'échange entre les membres du

Conseil et M. Ladsous, certains membres se sont dits préoccupés du fait que l'ONU négociait la libération des soldats de la paix, pouvant ainsi inciter d'autres personnes à enlever des fonctionnaires de l'ONU; d'autres ont demandé si la FNUOD avait besoin d'armement lourd ou s'il fallait que le Conseil prenne des mesures supplémentaires. M. Ladsous a remercié le Conseil d'avoir publié plusieurs déclarations sur la Force au cours des jours précédents. Les membres du Conseil sont également convenus de faire une déclaration à la presse sur la situation.

Le 17 septembre, le Sous-Secrétaire général Edmond Mulet a dit aux membres du Conseil que la situation était volatile sur le théâtre des opérations de la FNUOD et le resterait dans un avenir prévisible. Le contexte avait changé du tout au tout peu de temps auparavant, avec une intensification des combats entre les Forces armées arabes syriennes et les groupes armés, en particulier au centre et dans le nord de la zone de séparation. De ce fait, la FNUOD avait des difficultés à maintenir son dispositif et ses activités déployés depuis longtemps, le Département des opérations de maintien de la paix ayant d'ailleurs prévu d'examiner les meilleurs moyens qui lui permettraient d'exécuter son mandat, compte tenu des conditions de sécurité du moment. Les opérations, puissantes et rapides, menées par le Front el-Nosra et les autres groupes d'opposition armés avaient pris par surprise les Forces armées arabes syriennes, qui s'étaient retirées de leurs positions dans presque toute la zone de limitation des armements du côté du secteur Bravo, pour se déplacer plus à l'est. Les avancées de plusieurs groupes radicaux affiliés au Front el-Nosra avaient précipité, par prudence, l'évacuation des soldats de la paix de la FNUOD du camp Faouar et de plusieurs postes d'observation proches vers le secteur Alpha. Il n'était pas urgent de remplacer le contingent philippin qui était sur le point de partir, car il n'était pas nécessaire d'accroître la force de protection puisque la majorité du personnel opérait depuis le secteur Alpha. Les membres du Conseil se sont félicités de la libération sans dommages des 45 soldats de la paix fidjiens, ont souligné que la mission continuait de jouer un rôle important et qu'il était primordial que le Conseil lui fournisse un appui solide.

Europe et Amérique latine

Haïti

Le 11 septembre, Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, a présenté un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre d'un débat sur la situation en Haïti. Elle a demandé la tenue d'élections s'appuyant sur la Constitution et un solide cadre juridique, salué l'amélioration des conditions de sécurité et défendu avec vigueur la proposition du Secrétaire général visant à réduire la composante militaire de la Mission à deux bataillons et à des facilitateurs d'ici à juin 2015. Tous les membres du Conseil ont demandé qu'un accord soit trouvé d'urgence sur la tenue des élections et accueilli avec satisfaction les progrès accomplis en Haïti. Ils ont exprimé diverses opinions sur la proposition de réduction de la force faite par le Secrétaire général.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le 19 septembre, lors d'un débat public consacré aux derniers développements en date de l'enquête sur le vol MH17 de Malaysia Airlines abattu, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a résumé le compte rendu préliminaire publié par le Conseil néerlandais de la sûreté (S/2014/657). Dans ce rapport, présenté le 9 septembre, figuraient les premières constatations issues de l'examen de l'enregistrement des voix dans la cabine de pilotage, des données de vol, des éléments fournis par le contrôle de la circulation aérienne et d'images satellite et radar. D'après le rapport l'avion était en état de navigabilité et n'avait envoyé aucun signal de détresse qui ait été détecté. Il était établi que l'appareil s'était désintégré au-dessus du territoire ukrainien sous l'effet d'un grand nombre d'objets à haute énergie qui l'avaient pénétré de l'extérieur. En dépit du cessez-le-feu entre le Gouvernement et les forces rebelles dans le sud-est de l'Ukraine, les conditions n'étaient pas des plus favorables pour les enquêteurs, qui ne pouvaient avoir pleinement et librement accès au site de l'accident. M. Feltman a réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général pour que tous ceux qui étaient à même d'exercer leur influence interviennent sans tarder, de sorte que des conditions de sécurité propices au travail des enquêteurs soient instaurées avant l'arrivée de l'hiver. Il a également informé le Conseil des récentes activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui avait mis sur pied une équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit. Présentant également un exposé au Conseil, le Ministre néerlandais des affaires étrangères, Frans Timmermans, a mis en avant l'indépendance du Conseil néerlandais de la sûreté et indiqué que le rapport final était attendu durant l'été 2015. Il a souligné que son pays n'aurait pas cessé que la vérité éclate et que justice soit rendue. Il a également remercié les sauveteurs, la population ukrainienne et l'équipe conjointe d'experts malaisiens, australiens et néerlandais, ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La plupart des membres du Conseil ont bien accueilli le compte rendu préliminaire du Conseil néerlandais de la sûreté et ont demandé un complément d'enquête, le plein et libre accès au site de l'accident et le respect de l'accord de cessez-le-feu ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Ministre australienne des affaires étrangères, Julie Bishop, a déclaré que les conclusions du Conseil néerlandais de la sûreté étaient fondées sur une analyse objective des preuves disponibles et qu'elles marquaient un progrès dans la conduite de l'enquête exhaustive, minutieuse et indépendante demandée par le Conseil dans sa résolution 2166 (2014). Le représentant d'un État Membre a demandé l'aide et la participation de l'ONU à cette enquête, ce qui, à son sens, était conforme à la résolution. Les représentants de plusieurs États Membres, dont des ressortissants avaient péri dans l'accident, ont également pris la parole durant cette session.

Questions thématiques et diverses

Terrorisme

Le 24 septembre, le Président des États-Unis, Barack Obama, a présidé un débat public au niveau des chefs d'État, qui traitait de la menace représentée par les combattants terroristes étrangers. Le Secrétaire général a exposé au Conseil la

nature évolutive de cette menace terroriste, appelant l'attention sur le fait que des milliers de combattants avaient rejoint les rangs de l'EIIL et du Front el-Nosra et mettant l'accent sur l'intérêt de déployer une stratégie multilatérale et multidimensionnelle pour faire échec au terrorisme et éviter une plus grande radicalisation. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2178 (2014), dans laquelle il est demandé aux États de prendre des mesures visant à empêcher les combattants terroristes étrangers de voyager, renforcer la coopération internationale et lutter contre l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. Les membres du Conseil ont exprimé de façon unanime leur profonde préoccupation face à l'augmentation récente de ces combattants terroristes, soulignant combien ils contribuaient à exacerber les conflits et à menacer les pays d'origine et de transit. La plupart des membres ont également mis en évidence la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre l'extrémisme violent qui faisait le lit de la radicalisation et conduisait à la violence. Quelque 40 pays non membres du Conseil ont repris ces arguments, tous condamnant vigoureusement ce phénomène et demandant instamment la mise en œuvre d'une action concertée pour le combattre.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 8 septembre, lors d'un débat public, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui. Celle-ci a demandé au Conseil de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que tous les auteurs de violations et de violences à l'encontre d'enfants soient poursuivis, en les frappant de sanctions, en redoublant d'efforts pour renforcer les capacités judiciaires des pays et en consolidant le dispositif de justice internationale, notamment le renvoi de ces affaires devant la Cour pénale internationale (CPI).

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a demandé au Conseil de sécurité de continuer de lui fournir un appui afin qu'il puisse envoyer des conseillers pour la protection de l'enfance dans toutes les zones prioritaires.

La Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Yoka Brandt, tout en reconnaissant la poursuite des efforts visant à assurer la sûreté des enfants en temps de conflit armé, a souligné que les difficultés et les revers avaient eu des conséquences tragiques pour les enfants. L'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la paix et la réconciliation, Forest Whitaker, a rapporté la détresse des enfants au Soudan du Sud et exhorté à faire plus d'efforts en vue de leur réintégration. Une ancienne réfugiée congolaise, Sandra Uwiringiyimana, a relaté comment elle avait survécu au massacre de Gatumba (Burundi) en 2004 et demandé à la communauté internationale d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la façon dont les conflits touchaient les enfants, notamment les graves violations du droit international qui étaient commises à leur encontre par des groupes extrémistes et d'autres groupes armés non étatiques, l'utilisation des écoles à des fins militaires et la violence sexuelle et sexiste. La plupart d'entre eux ont exprimé leur soutien à la campagne « Des enfants, pas des soldats ». En plus des membres du Conseil, 44 États non membres et d'autres délégations ont participé à ce débat public.